COLLEGE INTERARMEES

DE DEFENSE

Les avantages et les inconvénients de l'élargissement de l'Union Européenne pour les pays du Maghreb

Mémoire de géopolitique

du Commandant Jacek RUBINKOWSKI

dans le cadre du séminaire « Géopolitique du Maghreb »

Directrice : Professeur Nicole GRIMAUD

Avril 2004

Les avantages et les inconvenants de l'élargissement de l'Union Européenne pour les pays du Maghreb

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : UNION EUROPEENNE – MAGHREB – PLUS QUE 25 ANS DE COOPERATION

4 accords de coopération entre UE et Maghreb
L'évolution de la politique commerciale de l'UE vers une zone de libre-échange euro-méditerranéenne

DEUXIEME PARTIE : QUEL ELARGISSEMENT POUR QUELLE EUROPE

Un budget communautaire
Un vrai défi social de l'Europe

TROISIÈME PARTIE : LE MAGHREB ET L'ELARGISSEMENT

La dernier chance du Maghreb
La Coopération euro-méditerranéenne
Les Perspectives de division verticale euro-méditerranéenne du travail

QUATRIEME PARTIE : PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES : UE, PECO, PTM ET L'IMPACT DE L'ELARGISSEMENT SUR LES FLUX MIGRATOIRES SUD-MEDITERRANEENS

La dépopulation et le vieillissement de l'Europe
La démographie sud-méditerranéenne

INTRODUCTION

Depuis l'indépendance des pays du Maghreb, la paix règne entre les rives Nord et Sud de la Méditerranée. Cependant certaines perturbations assombrissent le tableau : creusement des écarts entre riches et pauvres, montée de l'extrémisme religieux et des intolérances, crises sociales et multiplications des conflits à caractère ethnique. Etudiant dans ce contexte les relations Europe – Maghreb je veux, après une première partie consacrée à la définition et à l'évolution de l'espace maghrébin dans laquelle je tend à donner un aperçu de l'unité maghrébine, identifier les menaces perçues et les intérêts en jeu de part et d'autre du bassin. Dressant un bilan de la coopération euro – maghrébine je veux analyser enfin les contraintes et difficultés pouvant entraver les futures relations entre les deux rives de la Méditerranée et apporte certaines suggestions visant à les renforcer.

Face à la crise qui règne dans l'ensemble du Maghreb, l'Europe et les pays concernés se sont engagés à coopérer aussi bien sur le plan économique (zone de libre-échange, aide financière…) que politique (lutte contre le terrorisme, évolution vers l'était de droit…). Cet accord, non dénué d'arrière-pensées, pourrait signifier le développement industriel et structurel de nations à système rentier (pétrole libyen ou gaz algérien) ou manufacturier (Maroc, Tunisie).

Traditionnellement, dans le domaine du trafic de perfectionnement passif (TPP) – régime qui permet d'exporter temporairement des marchandises communautaires en vue de les transformer dans un pays tiers puis de les réimporter afin de les mettre en circulation (les droits à l'importation étant exonérés totalement ou partiellement) -, les pays du Maghreb entretiennent des liens privilégiés avec la France. Or, depuis quelques années, ils subissent la concurrence des pays de l'Europe de l'Est. Leur part dans le TPP de la France et également dans l'investissement direct à l'étranger (IDE) diminuant sensiblement au profit de celle des pays d'Europe centrale et orientale (PECO).

La Commission européenne s'emploie actuellement à calmer les craintes maghrébines face à l'élargissement de l'UE. Pour inciter l'Afrique du Nord à ne pas rester en marge de l'économie internationale, elle prône une intégration aussi bien « verticale » entre chacun et l'UE que « horizontale » entre pays partenaires. L'incitation est forte mais la question des moyens reste en suspens. Les institutions financières européennes se veulent optimistes mais ne promettent rien.

1. UNION EUROPEENNE – MAGHREB – PLUS QUE 25 ANS DE COOPERATION

1.1 Préface

Les Partenaires de la Méditerranée, et ceux du Maghreb en particulier, sont des pays avec lesquelles l'Europe occidentale partage culture, histoire et commerce depuis des millénaires. Le Partenariat de l'Union européenne avec les pays de la Méditerranée représente donc une de priorités majeures des relations extérieures de l'Union.

En parallèle avec le processus d'élargissement de l'Union européenne aux pays d'Europe centrale et orientale, et dans la perspective d'un resserrement des liens de l'Europe avec ses Partenaires du sud méditerranéen, les relations avec le Maghreb revêtent une importance cruciale . Le Partenariat avec ces pays permet d'emprunter de nouvelles voies, en vue de soutenir le développement économique, les réformes politiques, le respect des droit de l'homme et l'intégration régionale.

La coopération de l'Europe occidentale avec les pays du Maghreb ne date pas d'aujourd'hui. Déjà, il y a 25 ans, la Communauté européenne signait trois accord de coopération avec l'Algérie le Maroc et la Tunisie.

1.2 Les accords de coopération

A vrai dire la coopération communautaire avec les pays du Maghreb commence dès 1957 avec la signature du Traité de Rome de la formulation d'une déclaration qui permet à la Communauté européenne de conclure des conventions d'association économique avec les pays indépendants de la zone franc.

A partir de 1972, au sommet de Paris les chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté décident d'adopter une perspective d'ensemble dans les relations de coopération avec les pays riverains du bassin méditerranéenne. Au mois d'avril 1976, trois accords de coopération sont conclus avec l'Algérie, le Maroc et la Tunisie une durée indéterminée.

Entre 1976 et 1991, trois protocoles accompagneront les accords de coopération pour financer les actions de développement menées par la Communauté avec les Etats du Maghreb.

L'enveloppe globale accordée sur cette période (1976 – 1991) s'élève à 1.615 millions d'euros, dont 504 millions d'euros pour l'Algérie, 653 millions d'euros pour le Maroc et enfin 458 millions d'euros pour la Tunisie.

La Tunisie est le premier Etat du Maghreb à signer l'accord de coopération, le 15 avril 1976.

1.2.1 Trois premiers protocoles financières 1976 – 1991 et la politique méditerranéenne rénovée

Premier protocole financier (1976 – 1981)

L'Algérie les ressources budgétaires a principalement utilisé dans le secteur du développement rural.

Le Maroc ces fonds a utilisé pour les infrastructures et le développement rural, pour la formation et la promotion des secteurs industriels et commerciaux.

En cas de la Tunisie cet accord combine différents moyens susceptibles de contribuer au développement économique et social de ce pays. Les ressources budgétaires de la Communauté ont servi à financer des projets ruraux d'assainissement et d'environnement (captage et distribution d'eau), et de projets dans les transports.

Deuxième protocole financier (1981 – 1986)

L'Algérie a utilisé les fonds prioritairement pour les infrastructures, la gestion de l'eau et des énergies, pour la coopération scientifique et la formation agricole (pêche comprise).

Grâce a ces moyens le Maroc a aménagé le secteur hydro-agricole, le crédit agricole, la formation professionnelle et l'assainissement urbain.

Pour la Tunisie les fonds ont permis de créer une importante ligne de crédit pour la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA), (65 millions d'euros au total), et à financer un projet « pêche » d'achat de 10 chalutiers.

Troisième protocole financier (1986 – 1991)

S'il s'agit du troisième protocole l'Algérie a utilisé principalement les ressources de l'Union européenne dans les infrastructures et dans la gestion de l'eau.

Pour le Maroc les actions de la Communauté dans dans ce troisième protocole couvrent notamment le développement agricole, le domaine des infrastructures hydro-agricoles, la formation. Parmi ces actions, le versement de 34 millions d'euros en subventions pour la construction d'un canal permettant l'irrigation de la région de Tessaout constituée par des petites exploitations agricoles.

La Tunisie les principales priorités de financement portent sur le développement rural et la diversification de la production agricole en vue de réduire la dépendance

alimentaire du pays, la protection de l'environnement, et le renforcement de la coopération industrielle.

Trois protocoles financiers – les moyens budgétaires pour les pays du Maghreb (en millions d'euros)

	ALGERIE	MAROC	TUNISIE	MAGHREB
PROTOCOLE FINANCIER 1 1976 – 1981	114	130	95	339
PROTOCOLE FINANCIER 2 1981 - 1986	151	199	139	489
PROTOCOLE FINANCIER 3 1986 - 1991	239	324	224	787
TOTAL 1976 - 1991	504	653	458	1.615

La politique méditerranéenne rénovée

1991 marque la naissance d'une quatrième génération de protocoles financiers (1991 – 1996). Elle représente une des composantes de la Politique méditerranéenne rénovée (PMR), dont les orientations ont été arrêtées par le Conseil en décembre 1990.

Les deux innovations de la PMR consistent d'une part à donner priorité aux réformes économiques et structurelles dans les Etats bénéficiaires, et d'autre part à mettre l'accent sur la coopération régionale et sur l'environnement.

Pendant cette période, le montant total alloué aux Etats du Maghreb s'élève à 1.072 millions d'euros, soit une progression de 73% par rapport au troisièmes protocoles financiers. L'Algérie reçoit une enveloppe de 350 millions d'euros, le Maroc bénéficie de 438 millions d'euros et la Tunisie 284 millions d'euros.

L'Algérie les fonds budgétaires de ce protocole ont été concentrés sur un nombre limité d'opérations et de secteurs : habitat et infrastructures économiques, développement rural. Le principal programme est celui d'appui à l'ajustement sectoriel-habitat social.

Ces fondus budgétaires le Maroc a principalement destiné au développement rural, au crédit agricole et à la coopération économique. Quelques fonds sont aussi utilisés pour l'appui aux réformes économiques et à la transmission de savoir faire.

Grâce à ses moyens la Tunisie a développé et diversifié la production agricole (mobilisation des ressources en eau et conservation des eaux et des sols). Une partie moindre des fonds est utilisée dans les secteurs de l'industrie et des services pour l'appui à la stratégie de promotion des exportations et à la formation professionnelle.

1.3 L'évolution de la politique commerciale de l'Union Européenne

La politique commerciale européenne a étendu le bénéfice de l'accès préférentiel à ses marchés en faveur de différents pays et régions du monde : accords de coopération ou d'association avec les pays méditerranéens, convention de Lomé, accords d'association avec les pays d'Europe centrale et orientale. La politique commerciale européenne semble désormais déterminée d'une part l'élargissement de l'Europe aux PECO, et d'autre part par le projet de constitution d'une vaste zone de libre-échange qui inclurait les pays tiers méditerranéens. Cette évolution ne paraît pas susceptible, cependant, d'apporter des modifications significatives aux échanges agricoles de l'Europe avec les pays tiers méditerranéens.

1.3.1 L'accès préférentiel aux marchés européens

Les relations commerciales euro-Maghreb prennent place dans un ensemble de relations diversifiées et privilégiées que l'Europe entretient avec des pays ou des groupes de pays : pays tiers méditerranéens, d'Asie et d'Afrique.

Dans ses relations avec le Maghreb, l'Union Européenne s'est donc essentiellement attachée à maintenir les courants d'échanges traditionnels à un niveau qui lui paraissait compatible avec les intérêts des producteurs du sud de l'Europe.

Enfin, plus récemment, l'extension des préférences commerciales s'est faite en direction des PECO également à la périphérie de l'Union Européenne, accroissant ainsi le nombre de pays avec lesquels l'Union Européenne s'est liée par des accords de coopération ou d'association.

Les importations de fruits frais en provenance des pays de l'hémisphère Sud sont en forte progression. Elles passent de 824 000 tonnes en 1974 – 76 à 1 787 000 tonnes en 1987 – 88, et pour les agrumes, de 300 000 tonnes à 420 000. Il convient également d'ajouter les exportations de fruits et de légumes des pays signataires de la convention

de Lomé : 420 000 tonnes en 1982 et 711 000 tonnes en 1989. Enfin, les pays d'Europe centrale et orientale (Hongrie, Pologne, Bulgarie, Roumanie) pourront à l'avenir accroître leurs exportations de fruits et légumes : 175 000 tonnes de fruits et 495 000 tonnes de légumes en 1986 – 87. Cette progression des importations de l'Union Européenne en provenance des pays tiers se manifeste sur un marché déjà saturé puisque la communauté produisait en 1988 84% des fruits consommés, 106% des légumes et 90% des agrumes.

Ces données expliquent les difficultés croissantes pour les pays maghrébins à développer leurs exportations de fruits et légumes vers l'Europe et les perspectives peu encourageantes qui leurs sont offertes dans ce domaine. Le problème se pose essentiellement pour le Maroc qui a adopté une stratégie agroexportative et consenti de lourds investissements hydrauliques.

Evolution des exportations marocaines (1 000 tonnes)

	1986	1989	1990	1991	1992	1993
Agrumes	573	552	473	678	501	510
Tomates	100	104	120	134	139	162
Pommes de terre	69	99	90	126	104	61

Source : Statistiques agricoles marocaines.

Exportations de la Tunisie (1 000 tonnes)

	1986-87	1990	1992	1993	1994
Huile d'olive	57,0	154,0	96,0	111,0	110,0
Agrumes	53,3	28,9	26,5	20,3	21,0

Source : Rapport Banque Centrale de Tunisie, 1994.

Les exportations d'huile de la Tunisie sont en très forte hausse (70% écoulés sur le marché européen). La Tunisie réalise 85% de ses exportations vers la CEE.

La signature des accords de Marrakech ouvre une période d'incertitude et sans nul doute de révision des relations commerciales privilégiées que l'Union Européenne a établi avec ces ensembles de pays. Si les nouvelles règles du GATT ne remettent pas directement en cause les principes des accords bilatéraux, ils n'engagent pas moins un processus en faveur de relations plus globales.

Il semble désormais que l'Europe entend constituer une vaste zone de libre-échange euro-méditerranéenne tout en s'élargissant aux pays de l'Europe Centrale et Orientale (PECO).

1.3.2 Vers une zone de libre-échange euro-méditerranéenne

Il faut observer par ailleurs que la question de l'accès aux marchés européens revêt une importance inégale selon les pays. L'Algérie n'exporte pratiquement plus, quelque 20 millions de dollars en 1991. Les exportations de la Tunisie sont en progression sensible mais ont évolué dans leurs structures, leurs marchés leur poids dans l'économie tunisienne.

Exportation de produits alimentaires de la Tunisie (millions $)

	1991	1992	1993	1993 en %
Poissons, crustacés et mollusques	86,4	78,6	89,8	22,5
Produits agricoles	437,4	302,6	309,3	77,5
Dont huile d'olive	290,0	157,4	177,3	44,4
Total alimentaire	523,8	381,2	399,1	100

Source : Banque Centrale de Tunisie, rapport annuel 1993.

Le Maroc est le seul pays maghrébin pour lequel l'accès aux marchés européens revêt une certaine importance. Sa dépendance à l'égard de l'Europe est aussi élevée que celle de la Tunisie puisqu'elle destine en moyenne plus de 80% de ses exportations aux marchés européens.

Au demeurant, l'agriculture ne constitue pas l'enjeu principal des relations économiques entre l'Union Européenne et les pays maghrébins. La zone de libre-échange devrait donc stimuler l'investissement direct étranger et augmenter l'aide financière de l'UE.

La révision de la politique commerciale de l'Union Européenne avec les pays tiers ne profitera donc pas aux exportations agricoles des pays maghrébins. L'agriculture apparaît comme peu concernée par la zone libre-échange, qui donnera la

priorité aux produits industriels et aux services. Par contre, on peut craindre que la situation de l'agriculture ne subisses les effets négatifs des décisions de libéralisation des marchés, prises à Marrakech.

1.3.3 L'ouverture économique et la protection de l'agriculture

La libéralisation du commerce extérieur est devenue effective au cours des années 1990 avec la convertibilité de la monnaie pour les paiements courants. Elle conduit donc à la suppression du contingentement qui avait permis jusque-là, à l'Etat, d'exercer un contrôle sur les importations. Parallèlement a été négociée, avec le FMI et la Banque Mondiale, une réduction importante de droits de douane qui, dans certains cas, tombent de 400% à 35%. Ces mesures vont au-delà de ce qui a été consenti par les Etats-Unis et l'Europe au cours des négociations du GATT, puisque les nouveaux règlements prévoient, avec la clause de sauvegarde, des mécanismes « d'équivalents tarifaires » qui assurent pour l'Europe une protection équivalente à celle des anciens prélèvements variables.

Théoriquement, les pays maghrébins peuvent avoir recours au même mécanisme mais sa mise en œuvre est plus problématique. Ainsi, les prix à la production des céréales et produits laitiers sont fixés à des niveaux très supérieurs au prix d'importation. La blé tendre est payé 275 dollars la tonne au Maroc, 230 dollars en Tunisie et en Algérie, pour des prix à l'importation voisins de 130 dollars (Banque Centrale de Tunisie, 1993).

Evolution des prix du blé tendre (prix de la tonne)

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	En $ la tonne 1994
Tunisie DT	190	199	209	209	225	225	225	230
Maroc DH	2000	2200	2250	2400	2400	2400	2500	275
Algérie DA	2200	2500	2800	3600	9100	9100	9100	230

Source : Annulaires statistiques.

En rapprochant prix internes et prix mondiaux, Américains et Européens se donnent les moyens d'un soutien aux revenus agricoles auquel les pays maghrébins ne peuvent avoir recours pour des raisons budgétaires. L'écart des prix internes et

mondiaux est trop important au Maghreb et pose donc le problème du devenir des produits de base face à la concurrence externe.

En souscrivant à l'engagement de proscrire tout intervention sur les prix et de lever les restrictions quantitatives aux importations, les pays du Sud ont accepté de soumettre leur agriculture à une influence plus forte du marché mondial. La mise en concurrence des agricultures du nord et du sud de la Méditerranée, dans un rapport inégal, ne constitue pas un facteur favorable pour les économies maghrébines, largement endettées et confrontées au problème d'équilibre des balances de paiement. L'option pour une zone de libre-échange avec l'Europe traduit davantage une fuite en avant que la recherche d'une alternative à la crise de développement.

2. QUEL ELARGISSEMENT POUR QUELLE EUROPE

En avril dernier, à Athènes, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne ont, en compagnie de leurs homologues des Etats candidats à l'Union, signé les traités d'adhésion. Pour beaucoup, l'Europe des 25 est née, mais il ne semble pas que les aspects économiques et financiers qu'entraînent ces adhésions aient été réellement pris en compte. L'élargissement de l'UE pose en réalité un certain nombre de questions, que les politiques européens et les autorités communautaires ne semblent pas avoir pris réellement en compte.

2.1 Un budget communautaire qui explose

Les PECO représentent un ensemble de 71 millions d'habitants, dont le PIB moyen en parité de pouvoir d'achat est de 7 100 dollars par habitant et par an. Au taux actuel des aides structurelles et de la politique agricole commune (PAC), cela réclame au minimum 40 milliards d'euros chaque année. Le budget de l'Union est aujourd'hui d'environ 100 milliards d'euros. L'élargissement aurait donc dû entraîner une augmentation de près de 50% du budget communautaire. Dès lors on a décidé, lors du Sommet de Berlin, de réduire les taux d'aide structurelle ou liés à la PAC de manière à ramener les aides perçues par les actuels Etats membres de 77 à 50 milliards d'euros, afin de dégager 27 milliards chaque année pour les PECO, ce qui ne plaît ni à ces derniers, ni aux Etats membres, dont les ressources vont diminuer.

De toute manière, l'élargissement pose un autre problème, c'est l'appauvrissement de l'Europe, l'affaiblissement de sa position face aux Etats-Unis comme le montre le tableau ci-après.

Evolution des PIB européen et américain

PIB global				PIB/Habitant		
PIB global	UE	EU	UE/EU	PIB/Habitant		UE/EU
				UE	EU	
1950	1 290	1 455	88%	5 000	9 560	52%
1960	2 080	2 045	102%	7 600	11 300	67%
1970	3 240	3 080	105%	10 950	15 000	73%
1980	4 290	4 230	101%	14 050	18 580	75%
1990	5 280	5 800	91%	16 870	22 900	73%
1998	6 045	7 400	82%	18 740	27 300	68%

Source – A. Maddison : L'économie mondial ; OCDE, 2001. Les sommes sont en dollar constant de 1990.

Or le nouvel élargissement va encore aggraver cette situation. En dehors de Chypre, Malte et de la Slovénie, les nouveaux pays admis sont pauvres et peuvent tous prétendre à des aides structurelles au taux maximum, ou à des subventions dans le cadre de la PAC fort importantes.

2.2 Quelle Europe ?

Si la construction de l'Europe a pour but de favoriser la mise en place d'une Communauté à même de jouer un rôle diplomatique et militaire, sa puissance économique doit être comparable à celle des Etats-Unis, ce qui fut le cas entre 1960 et 1985. La situation déjà affaiblie de l'Europe risque d'être par conséquent aggravée par le nouvel élargissement prévu, d'autant que les dix nouveaux sont (sauf Chypre, Malte ou la Slovénie) infiniment plus pauvres que la Grèce, l'Espagne ou le Portugal lors de leur entrée dans la CEE.

Statistique sur les Etats candidats

(produit intérieur par habitant en parité de pouvoir d'achat en 2000)
en dollars des Etats-Unis
Union européenne – 22 070
A titre de comparaison : France – 23 020

Europe du Nord			Europe de l'Est		
Estonie	8 190	36%	Hongrie	11 050	50%
Lettonie	6 220	28%	Pologne	8 390	38%
Lituanie	6 490	29%	Slovaquie	10 430	45%
			Rép. Tchèque	12 840	57%

Europe méridionale			Asie occidentale		
Malte	?	?	Chypre	19 080	86%
Slovénie	16 050	73%			

Source : Population et sociétés ; INED, 2001
Les pourcentages indiquent le PIB des Etats candidats par rapport à celui de l'UE aujourd'hui.

2.3 Est-ce que en intégrant dix pays ayant un taux de chômage supérieur à la moyenne, l'Europe affronte un vrai défi social ?

Les dix pays entrants présentent six autres traits communs. Ils ont tous un taux d'inflation à un seul chiffre. En 2002, pour cinq d'entre eux – Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque et Malte – les taux d'inflation sont égaux ou inférieurs à celui de la zone euro (2,2%). La Slovénie et la Hongrie affichent des taux supérieurs (7,5% et 5,3% respectivement).

Deuxième caractéristique commune : en 2001, tous les pays candidats présentent un déficit public supérieur à la moyenne de l'UE. Pour quatre d'entre eux, l'excédent dépasse 3% du PIB : il s'agit de la République Tchèque et de la Pologne (6%), de la Hongrie (5,2%) et de la Slovaquie (3,9%). Dans le même temps, le poids des dépenses publiques (hors dépenses de capital) dans le PIB variait de 31% à 44% en 1999, derniers chiffres disponibles, suivant les pays. D'autre part, leur endettement public reste inférieur à 60% du PIB à quelques exceptions près. En troisième lieu, les comptes courants fortement déficitaires des dix sont financés majoritairement par des investissements directs étrangers.

Reste que la taux de chômage moyen dans les pays de la vague 2004 s'établit à 16,9% en 2001, contre 7,4% dans l'UE. De fortes disparités existent avec Chypre et Malte, qui connaissent un faible chômage, de l'ordre de 4% à 5%. Dans ces conditions, l'élargissement de l'UE pose donc un véritable défi social, souligne l'OFCE. Eurostat recense près de 5 millions de chômeurs, au sein des dix entrants, dont 3,2 millions en Pologne.

L'écart du coût du travail horaire, en dollars américains, charges sociales incluses, en 2000, pour les ouvriers travaillant dans l'habillement, était de 1 à 87 entre le moins cher (Pakistan) et le plus cher (Japon), selon les données de Werner International, citées par l'Union française de l'habillement (UFIH).

- Japon : 26,1 dollars ;
- Union européenne : 14 dollars (13,8 dollars en France contre 4,3 au Portugal) ;
- Amérique latine : 3 dollars ;
- Turquie : 2,6 dollars ;
- Mexique : 2,2 dollars ;
- Europe centrale : 1,9 dollar (1,6 dollar en Slovaquie) ;
- Maghreb : 1,7 dollar (1,8 au Maroc, 1,6 en Tunisie) ;
- Asie : O,6 dollar (0,6 en Chine, 0,5 en Inde et 0,3 au Pakistan).

Par ailleurs, les pays candidats se caractérisent par des taux d'investissement privé bien supérieurs à ceux de l'UE. Enfin, sixième point, il s'agit d'économies très ouvertes. Les exportations représentent entre 12,3% (Chypre) et 80,5% du PIB (Estonie), tandis que les importations forment entre 25% (Pologne) et 105% (Estonie) du PIB. L'UE est le principal partenaire économique des pays candidats. Pris ensemble, les dix constituent le second partenaire commercial de l'UE, après les Etats-Unis. L'OFCE note également que, dans ces pays, le processus de privatisation est en partie achevé.

Le poids des nouveaux membres

Pays	Population au 01.01.2001		PIB en 2001	
	En millions d'habitants	En % de la population…	En % du PIB…	PIB par tête En SPA*
		…de l'UE actuelle		
UE	378,7	100	100	100
Chypre	0,8	0,2	0,1	80
Rép. Tchèque	10,3	2,7	0,7	57
Estonie	1,4	0,4	0,1	42
Hongrie	10,2	2,7	0,7	51
Lettonie	2,4	0,6	0,2	38
Lituanie	3,5	0,9	0,1	33
Malte	0,4	0,1	0,05	55

Pologne	38,6	10,2	2,2	40
Rép. Slovaque	5,4	1,4	0,3	48
Slovénie	2,0	0,5	0,2	69
Vague 2004	74,8	19,8	4,6	45

*SPA : standard de pouvoir d'achat
Source : Le Monde/Mardi 7 Octobre 2003 (données préparées par Eurostat).

2.4 Les Futurs adhérents pourraient connaître un essor économique comparable à celui de l'Irlande et de l'Espagne

Les PECO avancent bien. Ils ont fait des progrès considérables, motivés par leur adhésion à l'Union.

Les gouvernements en place doivent aussi tenir compte des fortes aspirations d'une partie de leurs populations qui s'est impliquée depuis dix ans dans le processus de modernisation de leur économie, mais qui en escompte aujourd'hui des contreparties.

Sur la dernière période, la palme du dynamisme revient aux Etats baltes. Avec 6,5% de croissance prévue sur l'année 2003, la Lituanie devance la Lettonie (6%) et l'Estonie (4,5%). Ces performances devraient se maintenir dans les mois qui viennent. Sur le 28 milliards de dollars d'investissement directs étrangers (IDE) qui ont afflué en 2002 sur la zone couverte par la BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le développement), un tiers est allé aux PECO. En 2004, ils vont bénéficier de l'apport supplémentaire des fonds structurels européens. Des questions demeurent sur la capacité de ces pays à utiliser la totalité des sommes mises à leur disposition, mais ils devraient profiter de l'aide de spécialistes des financements européens.

La croissance économique des huit nouveaux membres de l'UE repose cependant sur une forte augmentation des dépenses publiques. Selon la BERD, les projections de déficit en 2003 sont de 8,3% du PIB pour la République Tchèque, de 6,9% pour la Pologne, de 5,5% pour la Hongrie et de 5% pour la Slovaquie, alors que, en 2002 déjà, aucun de ces quatre pays n'avait affiche un chiffre de déficit inférieur à 6,7% du PIB.

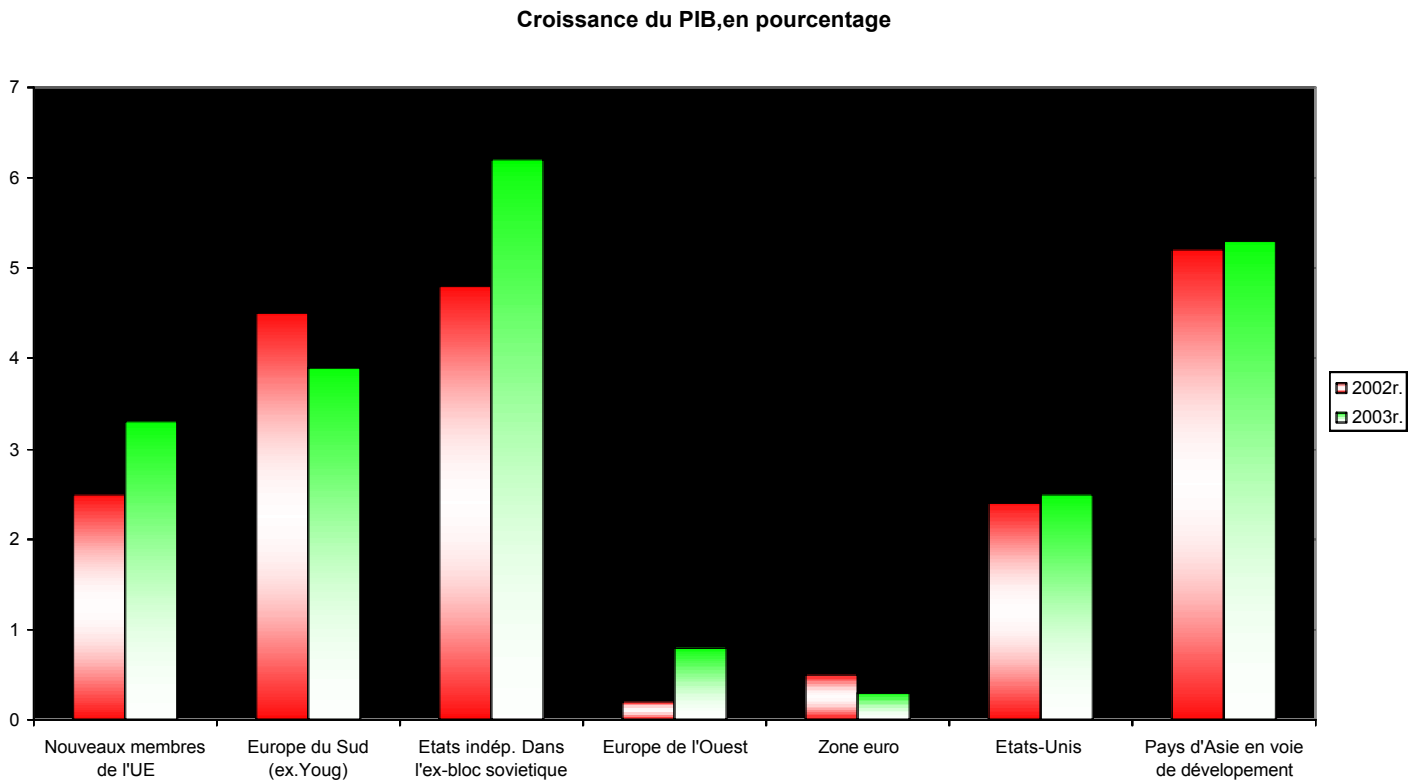

Source : BERD/FMI

Selon Eurostat, les flux d'investissement directs étrangers (IDE) dans les pays en passe d'adhérer se sont chiffrés à 18,8 milliards d'euros en 2001, soit une baisse de 17% par rapport à l'année précédente. Mais les stocks d'investissement continuent d'enregistrer une croissance soutenue. De 28,8 milliards d'euros en 1997, ils ont atteint 78,3 milliards d'euros en 2000, soit un taux de croissance annuel moyen de 44% contre 36% dans l'Union européenne pour la même période. Cette augmentation étant plus massive dans les services puisque les stocks d'IDE y ont quadruplé entre 1997 et 2000. 73% des stocks d'investissement en 2000 provenaient de l'Union européenne. C'est la République Tchèque et la Pologne qui attirent plus de deux tiers de ces investissements.

3. LE MAGHREB ET L'ELARGISSEMENT

Sans être partie prenante dans tous les enjeux de la grande Europe, les pays du Maghreb sont toutefois concernés par la portée du partenariat et par l'édification d'un pôle européen de puissance. A ce titre, l'élargissement à l'Est et au Sud décide en décembre et solennellement consacré le 16 avril dernier affecte substantiellement la réalité Euro-Méditerranéenne et, plus encore, la structure politique de notre voisinage.

Au sein du partenariat Euro-Méditerranéen, l'élargissement accuse d'abord le contraste Nord – Sud. Survenant après le lancement de l'Euro, il signifie le renforcement dans le champ européen du système multilatéral qui confère un poids supérieur à la région du fait même qu'il ajoute un surcroît de droits et d'obligations entre les parties et qu'il unifie leur rapport collectif à l'extérieur. Pour les pays du Maghreb, la persistance de la relation tout juste bilatérale avec l'Europe élargie aggrave l'écart entre partenaires et entre régions, l'effacement de l'institution maghrébine devenant encore plus flagrant.

Pour les pays du Maghreb, le fait nouveau dans la politique de l'UE n'est pas l'importance des volumes, mais la matérialisation d'une communauté européenne qui, désormais, s'institue et prend corps avec une cohérence systématique. Au Sud, la communauté arabe existe avec des gestes de solidarité louables et qui sont l'expression d'une fraternité réelle mais qui restent dépourvus du caractère systématique qui lui confère la vertu d'une stratégie. Au Nord, la montée en puissance d'un système européen de plus en plus intégré est l'aboutissement d'un processus stratégique engagé depuis dix ans et qui, tout en illustrant une certaine vision de soi, de son destin, répond aux grandes évolutions du monde.

Avec l'accession pure et simple des PECO à la qualité de membres, l'inégalité statutaire entre eux et les partenaires méditerranéens sera progressivement résorbée et l'architecture pan régionale en sortira simplifiée. Le problème de fond qui se posera dans le nouveau contexte est celui de l'équilibré régional global et désormais, de l'adhésion expresse des nouveaux membres à la politique d'équilibre dans le champ Euro-Méditerranéen. Pour les pays d'Europe centrale et orientale, équilibre et sécurité portent moins sur le Sud que sur les aléas stratégiques liés au périmètre de l'ancien Pacte de Varsovie. Avec trois nouveaux membres méditerranéens sur dix, la part de la Méditerranée est à reconquérir dans les enjeux européens.

Qu'en est-il aujourd'hui ? L'élargissement survient dans un contexte de tension transatlantique où huit à dix pays d'Europe Centrale et Orientale, nouveaux membres de l'OTAN et de l'Union Européenne, jettent une ombre sur ces prémisses et font craindre un éclatement de la politique européenne sur deux points : le règlement de la question palestinienne sur la base de la légalité et l'autonomie à l'égard de l'hégémonie américaine.

D'un coup, nous découvrons chez ces nouveaux partenaires que la dimension méditerranéenne est balayée par la moindre injonction américaine. Ainsi, avec

l'élargissement, une cinquième colonne prend-elle ses quartiers dans la politique Euro-Méditerranéenne. L'un de ces nouveaux partenaires, la Pologne, pousse le zèle jusqu'à participer militairement à la coalition et ambitionne désormais de prendre part à l'administration militaire de l'Irak. D'emblée, l'élargissement assène un mauvais coup à l'Euro-Méditerranée et, plus profondément, à la politique arabe de la nouvelle Europe.

L'élargissement à cette frange européenne fragile contraste si fort avec le précédent élargissement qu'il vaut au Partenariat Euro-Méditerranéen, et plus encore à l'Union Européenne, une affligeante régression.

Les Etats Sud Méditerranéens ne sous-estiment pas les tentatives des Etats-Unis pour affaiblir le partenariat Euro-Méditerranéen dès son lancement en multipliant les offres de partenariat ciblées aux uns et en aggravant les pressions et les sanctions contre les autres. Avec la nouvelle administration Bush, la relation de coopération avec Sud Méditerranéens cède désormais devant un type de rapport disciplinaire fondé sur le contrôle et la souveraineté limitée. La guerre d'Irak et ses premières projections signifient que la zone cesse d'être Euro-Méditerranéenne et que le contrôle américain devient direct. Dans cette perspective, l'appel américain aux PECO, dociles et insensibles à la profondeur méditerranéenne, est ouvertement destiné à déjouer la politique de l'autre Europe, celle qui retient cette profondeur.

3.1 Maghreb : la dernière chance ?

Pourtant, plus que jamais, les pays du Maghreb sont menacés de marginalisation. L'implication de plus en plus massive des Américains au Proche-Orient (en Irak, et dans le conflit israélo-palestinien) fait que le Monde arabe penchera de plus en plus à l'Est.

L'élargissement à l'Est de l'Union Européenne mobilise et mobilisera l'essentiel des énergies et des ressources financières de leur principal partenaire : l'Europe. Ensuite, les pays balkaniques et surtout la Turquie risquent de peser fort sur les capacités et les potentialités européennes du futur.

C'est à dire que les tendances géostratégique lourdes ne favorisent guère l'espace maghrébin. Le temps est plus que jamais compté, pour les pays du Maghreb, pour atteindre rapidement, par une intégration réelle et effective, la masse critique qui leur permettra de peser sur les prochaines décisions de l'Union Européenne.

Les Maghrébins sont souvent agacés par le fait que nos partenaires européens pensent souvent immigration clandestine et coopération sécuritaire. Mais l'immigration

clandestine est peut-être une chance pour le Maghreb, car elle permet de focaliser l'attention sur cette région. Ensuite elle permet d'engager un véritable échange aux partenaires du Nord. La prospérité partagée – qui est au cœur même du Processus de Barcelone – est la seul réponse à tous les problèmes sécuritaires. Il y a encore une place pour un Maghreb intégré et prospère. L'Europe (surtout les pays latins) en est conscient.

Face à la Turquie, à la Roumanie ou la Bulgarie, les industriels de la Tunisie misent sur la réactivité et les petites séries.

Pendant qu'en France, les usines de confection ferment les unes après les autres, en Tunisie, les chaînes tournent à plein régime pour le compte des marques françaises les plus dynamiques du moment. En 1987, La Griffe n'exportait que 10% de sa production. Aujourd'hui, elle vend 90% des étiquettes à des confectionneurs qui exportent, en moins de dix jours, les marchandises étiquettes et emballées vers la France, la Belgique, l'Allemagne notamment. Leurs prix de production sont parmi les plus bas, du fait des bas salaires et d'un statut douanier particulier qui a transformé, depuis 1972, chaque entreprise textile tunisienne en zone franche.

Cependant, concurrencée depuis deux ans par la Turquie, la Roumanie et la Bulgarie pour la confection, la Tunisie est à son tour menacée par le mouvement de délocalisation dont elle a tant profité. Les PMI locales ont, pour la première fois en vingt ans, rompu avec des taux de croissance à deux chiffres. Elles misent désormais sur le haut de gamme, les petites séries et la capacité à créer eux mêmes des modèles. Elles espèrent ainsi empêcher que les marques françaises ne leur préfèrent les usines, moins chères et tout aussi proches, d'Europe centrale.

3.2 Le contexte actuel de la coopération euro-méditerranéenne

Depuis 1972, les accords méditerranéens reposaient sur le principe d'une approche globale caractérisée par la volonté de promouvoir le libre accès des produits industriels méditerranéens au marché communautaire avec une réciprocité étalée dans le temps, d'améliorer l'accès des produits agricoles à ce marché par l'abaissement des droits de douane et de faciliter la mise en œuvre d'une coopération financière et technique. Les accords avec les pays concernés, notamment ceux du Maghreb, ont permis une franchise douanière pour leurs produits industriels, des concessions douanières agricoles et une aide financière (prêts de la Bei et dons).

Devant le bilan médiocre de cette coopération, la Communauté a rénové sa politique méditerranéenne. En décembre 1990, le Conseil des ministres a approuvé les

propositions de la Commission pour accroître la coopération financière et les concessions commerciales en direction des pays méditerranéens. En novembre 1995, l'Union européenne et douze pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (Maroc, Algérie, Tunisie, Malte, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Syrie, Turquie et Autorité palestinienne) ont décidé de créer, à l'horizon 2010, une zone de libre-échange. Des accords commerciaux bilatéraux et asymétriques sont conclu entre l'Europe et chacun des pays méditerranéens. Ils se caractérisent par un désarmement protectionniste unilatéral de ces pays. Les échanges de produits industriels et de services sont libéralisés, en harmonie avec les règles du commerce international. En revanche, la libéralisation du trafic des produits agricoles reste plus limitée. La Commission remplace le système antérieur des protocoles financiers bilatéraux par un instrument budgétaire unique, Meda, pour la mise en œuvre de l'ensemble des activités de coopération avec les pays méditerranéens. Le programme Meda II couvre la période 2000 – 2006 avec un budget modeste de 1,125 milliard d'euros. Il est destiné à soutenir la transition économique des pays méditerranéens (ouverture à la concurrence et promotion du secteur privé) et la coopération transfrontalière (développement des échanges au niveau régional).

3.3 Perspectives de division verticale euro – méditerranéenne du travail

Les accords de libre-échange de l'Union européenne avec les zones en développement définissent de nouvelles conditions de concurrence et d'arbitrage (ces zone sont aussi en concurrence entre elles, par exemple pour l'accueil des investissement directs étrangers). De ce point de vue, l'espace européen est (et sera) affecté différemment par ces accords. Les adaptations les plus sensibles semblent devoir concerner certaines régions (sud européen) et certaines branches de l'Union (avant tout, les activités de faible et moyenne valeur ajoutée). Les accords actuels Union européenne – pays méditerranéens (notamment avec la Tunisie et le Maroc conduisent ces pays à un ajustement économique par des mécanismes de marché, résultat d'une ouverture unilatérale (donc asymétrique) de leurs économies à la concurrence communautaire. Ils impliquent en fait une reprise partielle de l'acquis communautaire, principalement le respect de règles établies par le Marché unique européen (en particulier la normalisation européenne). L'industrie est principalement concernée puisque ces accords n'affectent pas la libéralisation du commerce agricole. La construction d'une zone de libre-échange euro – méditerranéenne, basée sur des normes communes (règles de concurrence,

marchés publics, règles d'origine…), conduit à renforcer une division verticale du travail Nord – Sud s'appuyant sur des investissement directs étrangers. Les IDE européens concerneront selon toute vraisemblance dans un premier temps davantage les segments productifs de faible et moyenne valeur ajoutée où les gains de productivité pourraient être élevés. Les partenaires privilégiés des décideurs, en particulier maghrébins, seraient alors des entrepreneurs de l'actuelle Europe latine (notamment de la péninsule ibérique) qui détiennent la plupart de leurs avantages comparatifs dans ces types d'activités.

Par ailleurs, l'évolution du régime de change des pays méditerranéens, notamment des monnaies nationales par rapport à l'euro, est de nature à influencer l'allocation de l'IDE entrant. L'ancrage du dirham ou du dinar sur l'euro par exemple renforce la capacité de l'économie méditerranéenne en question à attirer des investissement directs en provenance de l'Union européenne. Ces pays entreront alors plus fortement en concurrence avec des Etats voisins de l'Union, notamment avec les pays de l'Est (plus particulièrement ceux candidats à l'adhésion, contraints d'adopter des stratégies d'ancrage sur la monnaie unique européenne). Le taux de change peut alors expliquer la nature de l'investissement (investissement destinés au marché local ou investissement destinés à la réexportation). L'ancrage sur l'euro (rigide ou souple) ou, par exemple, celui du dirham sur un panier de monnaies de pays tiers concurrents (modèle tunisien) constituent autant de stratégies de change possibles et à évaluer.

4. PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES : UE, PECO, PTM ET L'IMPACT DE L'ELARGISSEMENT SUR LES FLUX MIGRATOIRES SUD-MEDITERRANEENS

L'élargissement de l'UE n'est pas dénué de difficultés : outre l'hétérogénéité qu'il va engendrer, il va coûter très cher dans les phases de pré-adhésion, et d'adhésion, compte tenu des ajustements sociaux et économiques nécessaires et des convergences souhaitées. Un rapport présenté à l'Assemblée National française estime ce coût à 79,910 milliards d'euros pour la période 2000-2006.

D'autres problèmes se poseront avec acuité : d'abord la mise en conformité des pays candidats avec les normes de protection de l'environnement en vigueur dans l'UE (la Commission a estimé en 2000 que les pays candidats devront déboucher sur 120 milliards de dollars pour se mettre en règle avec la législation communautaire).

Ensuite la liberté de circulation des personnes à l'intérieur de l'espace européen. En effet, après les périodes de transition où cette liberté de circulation sera probablement restreinte, assez rapidement, les limitations seront levées car on peut difficilement imaginer une UE où tout circule librement, excepté les personnes. Ainsi, l'UE, dont la population est aujourd'hui de 370 millions, devra compter, à la fin des en cours, à l'échelle de 2010, près de 480 millions.

Généralement les pays tiers-méditerranéens appréhendent l'élargissement aux PECO comme une concurrence, voire comme, une menace. Ils craignent que l'Europe ne sacrifie la Méditerranée sur l'autel de l'élargissement, invoquant au moins trois raisons :

- le gros des investissement risque de s'orienter vers les pays PECO ;
- le coût pour l'UE de la pré-adhésion et de l'adhésion laissera peu de moyens à consacrer au partenariat euro-méditerranéen ;
- l'admission des pays PECO pourrait faire diminuer les flux migratoires en provenance des pays du Sud.

4.1 L'Europe au sens large : dépopulation et vieillissement

A quelques petites nuances près, la situation démographique des pays de l'UE (les15) et celle des PECO présente de surprenantes similitudes.

Aujourd'hui, la population de l'UE est de 370 millions d'habitants, soit 6,2% de la population mondial (contre 13,7 en 1900). Partout l'indice de fécondité est en dessous du seuil de remplacement : la Suède se situant sur le haut de la fourchette avec 1,8 enfant par femme pendant que l'Espagne détient désormais le triste record de 1,1 enfant par femme. Avec 20% de personnes de plus de 60 ans et seulement 20% de jeunes de moins de 20 ans, la population de l'UE est la plus vieille du monde.

Quant à la démographie des pays PECO qui seront concernés par l'élargissement, elle n'est guère plus brillante. Déjà avant la chute du mur de Berlin, la fécondité amorçait une inexorable décroissance. Mais tous les démographes s'accordent sur l'aggravation de la situation démographique dans les années 90. En effet, alors que dans la période 85-90, sur 10 pays PECO, 2 seulement (la Bulgarie et la Hongrie) avaient une croissance démographique négative : seules la Pologne et la Slovaquie continuent à bénéficier d'une modeste croissance, respectivement de 0,04% et 0,30%.

Population totale (en milliers)

	1985	1999	Prévision 2010
Bulgarie	8,941	8,208	7,615
République Tchèque	10,335	10,278	10,052
Estonie	1,536	1,442	1,359
Hongrie	10,579	10,068	9,613
Lettonie	2,621	2,431	2,251
Lituanie	3,545	3,699	3,653
Pologne	37,203	38,654	38,805
Roumanie	22,725	22,458	21,727
République Slovaque	5,193	5,396	5,426
Slovénie	1,973	1,986	1,960
Total régional	106,636	106,619	101,461

Source : Banque Mondiale (2001) – Indicateurs de développement mondial, 2001, CD Rom

Taux de croissance annuelle (en%)

	1985-90	1995-99	Prévision 2005-2010
Bulgarie	-0,51	-0,58	-0,7
République Tchèque	0,05	-0,13	-0,3
Estonie	0,45	-0,71	-0,5
Hongrie	-0,41	-0,40	-0,4
Lettonie	0,38	-0,48	-0,7
Lituanie	0,97	-0,11	-0,1
Pologne	0,49	0,04	0,0
Roumanie	0,42	-0,25	-0,3
République Slovaque	0,34	0,30	0,0
Slovénie	0,25	-0 06	-0,2
Total régional	0,26	-0,15	

Source : Banque Mondiale (2001) – Indicateurs de développement mondial, 2001, CD Rom

L'inversion de la pyramide des âges est moins inquiétante que pour l'UE mais, ici aussi, les tendances sont à la baisse, puisque la tranche d'âge 0-14 ans s'est considérablement rétrécie, passant de 22,24% en 1985 à seulement 18,6% en 1999,

perdant plus de 5 points en l'espace de 15 ans. A l'inverse, le pourcentage des plus de 65 ans est sur une pente ascendante, passant de 10,69% de la population totale à 13,34%.

L'évolution la plus symptomatique, et à certains égards préoccupante pour tous ces pays, c'est la chute brutale des taux de fécondité, calculés en nombre d'enfants par femme. En effet, si la moyenne des PECO était en 1985, de 2,05 enfants par femme, celle-ci n'est plus que de 1,26 enfant en 1999 et les projections pointent vers une baisse supplémentaire à l'horizon de 2010.

Taux de fécondité (nombre d'enfants par femme)

	1985-90	1995-99	Prévision 2005-2010
Bulgarie	1,95	1,13	1,2
République Tchèque	1,95	1,17	1,2
Estonie	2,11	1,23	1,3
Hongrie	1,83	1,32	1,3
Lettonie	2,09	1,11	1,2
Lituanie	2,13	1,35	1,4
Pologne	2,33	1,04	1,4
Roumanie	2,31	1,32	1,3
République Slovaque		1,37	1,4
Slovénie	1,72	1,24	1,3
Moyenne	2,05	1,26	

Source : Calculs de l'auteur basés sur : Banque Mondiale (2001) – Indicateurs de développement 2001, CD-Rom.

Pour ce qui est des taux d'activités, ils sont demeurés presque stables, entre 1985 et 1999, oscillant entre 40,7% pour la Hongrie et 51,7% pour la République Tchèque (taux d'activité féminine en 1999) et 53,8% pour la Roumanie et 60,1% pour la République Tchèque (taux d'activité masculine en 1995).

Taux d'activité féminine (% de la population féminine, 15-64 ans)

	1985	1999
Bulgarie	47,5	47,8
République Tchèque	48,1	51,7
Estonie	51,4	51,3

Hongrie	39,4	40,7
Lettonie	51,7	50,5
Lituanie	48,2	47,1
Pologne	44,8	46,1
Roumanie	42,3	41,7
République Slovaque	46	50,6
Slovénie	44,4	45,6

Source : Calculs de l'auteur basés sur : Banque Mondiale (2001) – Indicateurs de développement 2001.

Taux d'activité masculine (% de la population féminine, 15-64 ans)

	1985	1999
Bulgarie	47,5	47,8
République Tchèque	48,1	51,7
Estonie	51,4	51,3
Hongrie	39,4	40,7
Lettonie	51,7	50,5
Lituanie	48,2	47,1
Pologne	44,8	46,1
Roumanie	42,3	41,7
République Slovaque	46	50,6
Slovénie	44,4	45,6

Source : Calculs de l'auteur basés sur : Banque Mondiale (2001) – Indicateurs de développement 2001, CD-Rom.

En dépit des difficultés de la transition économique dans tous ces pays, le taux de chômage reste à des niveaux supportables et, dans certains pays, inférieur à la moyenne de l'UE, comme c'est le cas pour la République Tchèque, la Roumanie et la Slovénie. Mais dans ce domaine, la prudence est de mise compte tenu des modes de calcul pratiqués dans tous ces pays. Toutefois , une chose demeure indiscutable : au cours des dix dernières années, le taux de croissance économique dans tous les pays PECO a crû plus que la moyenne de l'UE. Mais globalement, le revenu par tête d'habitant est demeuré très au dessus de la moyenne communautaire.

Ainsi, globalement, le tableau de bord de la démographie des pays PECO n'est guère différent de celui de l'UE : chute brutale de la population, augmentation rapide du vieillissement, rétrécissement de la tranche d'âge des moins de 15 ans. Tout cela sur

fond de restructuration économique, pour intégrer l'acquis communautaire et préparer l'adhésion à l'UE.

4.2 La démographie Sud-méditerranéenne : le cas des pays arabes

Jusqu'à la fin des années 70, les populations arabes étaient décrites par les démographes comme prolifiques et particulièrement rebelles au contrôle des naissances. Les démographes mettaient en exergue l'influence de la religion « islamique », la nuptialité précoce, la faible pratique de la contraception, les niveaux bas d'instruction et de participation à l'activité économique ainsi que l'importance de la population rurale et, par voie de conséquence, les taux élevés de fécondité.

Alors qu'il y a à peine 30 ans, la grande famille était la règle avec une moyenne se situant entre 6 et 8 enfants, aujourd'hui on s'oriente vers la famille de petite taille. Cette évolution s'observe dans tous les pays arabes.

C'est au Maghreb et au Liban que la baisse de fécondité est presque exceptionnelle, rappelant la chute brutale de natalité, un peu plus tôt, dans les pays latins (Espagne, Italie) ou orthodoxes (Grèce). Déjà deux pays arabes, le Liban et la Tunisie, sont descendus de la barre fatidique de 2,10 enfants par femme considérés comme seuil de remplacement des générations. Les autres pays arabes ne sont pas loin de ce niveau.

Certes, il existe encore des foyers de résistance à cette baisse démographique, notamment les pays du Golfe et les territoires palestiniens, les premiers à cause d'un complexe de « petitesse » et l'existence d'une rente pétrolière neutralisant, les tendances au contrôle démographique, et les seconds, à cause de l'occupation israélienne qui contraint les femmes à se replier sur la famille, réduisant au cercle familial l'univers des relations sociales. Mais même à l'intérieur des territoires palestiniens, l'indice de fécondité est plus élevé à Gaza (qui subit un enfermement draconien) qu'en Cisjordanie.

Contrairement à la situation démographique en Europe (UE et PECO), où on devra assister concomitamment à la diminution des effectifs globaux, au rétrécissement du groupe d'âge des moins de 20 ans et au vieillissement de la population, dans les pays arabes, les effectifs globaux, ainsi que les entrées sur le marché du travail vont continuer à croître au moins jusqu'en 2015-2020. Car la structure des âges demeure marquée par une extrême jeunesse : les moins de 15 ans représentent toujours près de 40% de la population, soit près de 152 millions d'habitants (sur une population totale de 380 millions en 2000). « La population d'âge actif » (15 à 64 ans) représente désormais

58,4% (2000), mais elle est appelée à croître rapidement dans les deux prochaines décennies, sous l'effet conjugué de la croissance de la population totale et la transformation rapide de la pyramide des âges.

Cela posera aux pays arabes un défi sérieux car, d'ici 2020, il va falloir augmenter l'emploi à un taux moyen de 4% (5% en Algérie, 3,6 en Egypte) pour absorber ceux qui entrent sur le marché du travail. (Ces taux ont augmenté de 2,3% à 2,9% en Asie Orientale et Amérique Latine entre 1900 et 1997). Cela nécessite un bon fonctionnement des marchés du travail et des capitaux, un taux de croissance d'au moins 5 à 7% par an, un investissement de l'ordre de 25 à 28% du PIB. Conditions qui ne seront pas facilement réunies, ce qui se traduira par une aggravation du chômage qui dépasse déjà la barre des 15%.

La situation s'annonce préoccupante pour tous les pays arabes. Au Maghreb, en particulier, à cause de sa proximité géographique avec l'Europe, l'enjeu est essentiel. En effet, la population active de la Tunisie, de l'Algérie et du Maroc qui était de l'ordre de 22 millions en l'an 2000, devra atteindre 31 millions en 2010.

Population active du Maghreb central (en millions)

An	Algérie	Tunisie	Maroc	Maghreb
2000	8,3	10,8	3,5	22,6
2010	12,1	14,5	4,6	31,3

Evolution des taux d'activité au Maghreb (en %)

Pays	1980	1990	2000	2010
Algérie	20,2	21,8	24,9	30
Maroc	29,3	31,1	33,8	36
Tunisie	28,7	31,8	33,0	35

Ainsi, dans les pays du Maghreb, d'ici l'an 2010, la population active augmentera à un rythme moyen de 3%, les taux variant d'un pays à l'autre. Il sera de 3,7% en Algérie, de 2,9% au Maroc et 2,7% en Tunisie. Mais le taux d'emploi nécessaire devra être au moins de 3,5 à 4% pour espérer absorber l'offre additionnelle de travail sans aggravation des niveaux actuels de chômage.

Dans ces conditions, l'émigration peut-elle fonctionner comme une soupape de sûreté permettant, comme dans les vases communicants, d'exporter le trop plein de

population Sud-méditerranéenne vers l'extérieur, particulièrement vers l'UE ? Si oui, y aura-t-il concurrence entre les pays arabes Sud-méditerranéens et les pays PECO, candidats à l'adhésion ?

4.3 La méditerranée comme gisement de migrations futures

Certes, il n'y aura pas de « causalité directe automatique » entre croissance démographique (et tous ses effets induits) et la décision de passer à l'acte d'émigrer. Mais les facteurs de répulsion (PUSH effect) seront déterminants. Comment expliquer, autrement que les multiples tracasseries administratives (obtention d'un visa), les cordons sanitaires (contrôle aux frontières), les réactions populaires xénophobes ou même le risque encouru lors de la traversée de la Méditerranée ne semblent pas décourager les candidats à l'émigration ?

L'effet d'attraction demeure puissant, non seulement à cause des écarts de développement, des salaires et des niveaux de vie (les pays de la rive européenne de la Méditerranée créent les neuf dixièmes du produit national brut annuel de la zone), mais aussi des écarts de liberté. Doit-on, dès lors, s'étonner de voir de plus en plus de femmes et de jeunes diplômes dans les « pateras » interceptées sur les côtes espagnoles ?

L'évolution de la population active dans les pays du Maghreb – 1990-2025

(en milliers)Pays	1990	2000	2010	2025
Maroc	9.052	12.000	15.100	18.700
Algérie	5.944	8.333	10.997	13.867
Tunisie	2.401	3.300	4.300	5.300
Total	17.397	23.633	30.397	37.867

Source : Nations Unies, cité par Didier Doucet, 2001, p.106.

Le tableau brossé dans ce texte est clair. Les défis à venir sont énormes et ils y sont inscrits noir sur blanc. L'Europe vieillit, les pays PECO vieillissent aussi et ne constituent pas, sur le moyen terme, un gisement inépuisable de migration potentielles vers l'UE. Tout semble indiquer, que le Sud de la Méditerranée, surtout arabe demeurera la source principale des nouvelles immigration dans l'UE en concurrence, non pas avec les PECO, mais avec l'Afrique Noir et peut-être même l'Asie (y compris

avec l'Asie Centrale) et l'Amérique Latine (en ce qui concerne l'Espagne et le Portugal).

En dépit d'une baisse importante et, dans certains cas, brutale, de l'indice de fécondité dans les pays arabes, la pression sur le marché du travail, au cours des 20 prochaines années, restera vigoureuse car les 190 millions d'Arabes qui ont aujourd'hui entre 0 et 20 ans, sont déjà nés. Chaque année, des contingents de plusieurs millions quitteront la tranche d'âge scolaire et se mettront à la recherche d'un emploi. S'ils ne le trouvent pas sur place, dans leurs pays respectifs, beaucoup iront le chercher ailleurs, même si, dans cette quête désespérée, ils risquent d'y laisser leur peau. Or, l'Europe est « l'ailleurs » qui s'enferme à double tour. Dans cette situation, où l'objet désiré demeure hors de portée, comment ne pas éprouver un sentiment de désenchantement face à cette zone d'échange que le partenariat euro-méditerranéen vise à mettre en place, et où tout circule, sauf les hommes ? Décidément, si la Méditerranée est trop large pour confondre, elle est trop étroite pour séparer.

CONCLUSION

L'élargissement de l'Union Européenne vers PECO, c'est vraiment très grand défi pour l'Europe, pour son avenir et aussi pour les pays du Maghreb. Donc, est c'est que cet élargissement sera un avantage ou un inconvénient pour le Maghreb ? Une seule réponse « oui » ou « non » n'est pas possible. Mais à mon avis le Maghreb ne doit pas avoir très grand peur. Tout d'abord tous les accords entre l'UE et le Maghreb seront valables y compris l'aide financière. Par exemple la Tunisie a reçu presque les mêmes moyens que la Pologne pour la réalisation des investissement. En outre le marché européen s'élargira aussi. Cela peut être une chance pour les produits maghrébins, par exemple les fruits typique maghrébins ne sont pas assez connus et populaires dans les pays baltes en Pologne etc, mais ils peuvent devenir populaires. Les autres produits exportés par le Maghreb comme tout d'abord le gaz et le pétrole sont et seront nécessaires pour le marché européen, ainsi que pour l'Europe élargi. Il faut encore ajouter que le Maghreb et en général la zone de Méditerranée, c'est la zone dans laquelle le pays européen situés au Sud comme la France, L'Espagne et l'Italie ont et auront les intérêts politiques et économiques. Après la dernière élection en Espagne le prochain premier ministre José Luis Rodriguez Zapatero a dit que l'Espagne a trois sujets principaux dans le domaine de la politique étrangère : les relations avec les pays

européen, les pays de l'Amérique Latine et les pays d'Afrique du Nord – c'est à dire le Maghreb.

A vrai dire, l'élargissement de l'UE n'est pas fait pour le Maghreb, mais il n'est pas fait en même temps contre le Maghreb ! Peut être, il aura quelques inconvénients surtout dans le domaine d'IED, parce que ces investissements directs doivent se verser vers PECO et vers les pays du prochain élargissement comme la Bulgarie et la Roumanie, mais il ne faut pas oublier que le coût de la main-d'œuvre est en général un pas plus bas au Maghreb que dans PECO. En outre les pays du Maghreb ont aussi peur de l'émigration de PECO vers l'Europe occidental qui peut remplacer celle de Maghreb vers Europe. Même la presse en France a écrit que, par exemple, la grande plupart de jeunes polonais veulent émigrer vers l'Europe occidental. Mais, selon moi, l'émigration européenne est complètement autre de celle de Maghreb et il n'y aura aucune concurrences. Les jeunes polonais veulent émigrer pour travailler deux ou trois ans et puis revenir chez eux. Ce sont tout d'abord les étudiants donc les gens mieux éduqués que la plupart d'émigration maghrébine. Dans ce domaine l'avenir peut être plus dangereux pour les Polonais parce que selon les accords entre PECO et l'UE il aura une limitation du marché du travail pour les nouveaux membres de la communauté (la France a fermé son marché du travail pour les polonais pendant 7 ans).

Pour finir je voudrais dire, que l'avenir de la coopération entre l'Europe et le Maghreb dépend tout d'abord du Maghreb. L'Europe préférait mieux coopérer avec le Maghreb intégré que avec la Tunisie, Le Maroc, l'Algérie etc. Les problèmes possibles pour le Maghreb de cette coopération seraient presque les mêmes avec l'Europe de 25 que avec l'Europe de 15. C'est le Maghreb qui doit bien jouer sa carte pour ne pas perdre son avenir. Surtout après les derniers attentats en Espagne organisés par les Arabes où ont été présents les terroristes marocains. C'est le Maghreb qui doit établir avec qui, il veut coopérer, qui soutenir et contre qui se battre.

BIBLIOGRAPHIE :

1. El BEKRI, Mohamed Ali : Vers de nouvelles relations entre l'Europe et le Maghreb ; CENTRE D'ETUDES DE DEFENSE n° 49, 26.11.1996 p. 1-93 ;
2. TANGEAOUI Saïd : Les relations Europe Maghreb à l'épreuve de l'accord de Barcelone ; CONFLUENCES MEDITERRANEE n° 27, 13.10.1988 p. 115-119 ;
3. ANDREFF Madeleine, ANDREFF Vladimir : L'Europe de l'Est concurrence-t-elle le Maghreb ? ; PROBLEMES ECONOMIQUES n° 2749, 20.02.2002 p. 19-24 ;
4. BCHIR Fathi : Europe – Maghreb : les ambitions sont là, les moyens doivent suivre ; MARCHES TROPICAUX ET MEDITERRANEENS n° 2996, 11.04.2003 p. 746 ;
5. UNION EUROPEENNE – MAGHREB 25 ANS DE COOPERATION 1976 – 2001 ; Commission européenne, Direction Générale Relation extérieurs, Direction Moyen et Proche-Orient, Méditerranée Sud, Unité Maghreb ;
6. Hamid Aït Amara : Les échanges Europe – Maghreb à l'épreuve du GATT ; CIHEAM – Options Méditerranéennes, Sér. B/n° 14, 1995 p. 5-12 ;
7. Maghreb : la dernière chance ? Par Zyed Krichen ; REALITESONLINE ; www.mafhoum.com/press5/154P9.htm ;
8. L'évolution productive européenne : quelques réflexions autour de la division verticale euro – méditerranéenne du travail ; Document de travail de Sixième Conférence ECSA – WORLD : « Paix, Sécurité et Stabilité : Dialogue international et le rôle de l'Union européenne », Bruxelles, 5 et 6 décembre 2002 ;
9. Accord euro – méditerranéen établissant une association entre l'Union européenne et l'Egypte ; www.senat.fr/rap/102-191/102-1911.html ;
10. Maghreb – Europe, le levier ? ; www.solagral.org/publications/cdp/cdp28/article2.htm ;
11. DREYFUS François-Georges : Quel élargissement pour quelle Europe ? ; DEFENSE NATIONALE n° 7, juillet 2003 p. 96-104 ;
12. KHADER Bichara : Perspectives démographiques : UE, PECO, PTM (pays tiers et méditerranéens) et l'impact de l'élargissement sur les flux migratoires Sud - méditerranéens. ETUDES INTERNATIONALES n° 84, mars 2002, p.38-68 ;
13. A.OUNAÏES Ahmed : Le Maghreb et l'élargissement ; CONFLUENCES n° 46, été 2003 ;
14. BEUVE-MERY Alain : De quinze à vingt-cinq, l'Union élargie refait ses comptes ; Le Monde, mardi 7 octobre 2003, p. IV ;

15. F.Am. : La Tunisie doit à son tour affronter la concurrence de pays moins chers ; Le Monde, mardi 21 octobre 2003, p. 20 ;
16. AMALOU Florence : Le textile et l'habillement français accélèrent leur délocalisation ; Le Monde, mardi 21 octobre 2003 p. 20 ;
17. Jean-Louis Turlin : Un avertissement électoral pour George W. Bush ; Le Figaro, mardi 16 mars 2004.

TABLE DES MATIERS

SOMAIRE 2

INTRODUCTION 3

1. UNION EUROPEENNE – MAGHREB – PLUS QUE 25 ANS DE COOPERATION 4

1.1 Préface 4

1.2 Les accords de coopération 4

1.2.1 Trois premiers protocoles financières 1976 – 1991 et la politique méditerranéenne rénovée 5

1.3 L'évolution de la politique commerciale de l'Union Européenne 7

1.3.1 L'accès préférentiel aux marchés européens 7

1.3.2 Vers une zone de libre-échange euro-méditerranéenne 9

1.3.3 L'ouverture économique et la protection de l'agriculture 10

2. QUEL ELARGISSEMENT POUR QUELLE EUROPE 11

2.1 Un budget communautaire qui explose 11

2.2 Quelle Europe ? 12

2.3 Est-ce que en intégrant dix pays ayant un taux de chômage supérieur à la moyenne, l'Europe affronte un vrai défi social ? 13

2.4 Les Futurs adhérents pourraient connaître un essor économique comparable à celui de l'Irlande et de l'Espagne 15

3. LE MAGHREB ET L'ELARGISSEMENT 16

3.1 Maghreb : la dernière chance ? 18

3.2 Le contexte actuel de la coopération euro-méditerranéenne 19

3.3 Perspectives de division verticale euro – méditerranéenne du travail 20

4. PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES : UE, PECO, PTM ET L'IMPACT DE L'ELARGISSEMENT SUR LES FLUX MIGRATOIRES SUD-MEDITERRANEENS 21

4.1 L'Europe au sens large : dépopulation et vieillissement 22

4.2 La démographie Sud-méditerranéenne : le cas des pays arabes 26

4.3 La méditerranée comme gisement de migrations futures 28

CONCLUSION 29

BIBLIOGRAPHIE 30